



48^{ème} TOURNOI DE HOCKEY AMICAL GASPÉSIEN DE BONAVENTURE

Janvier 2025

Salut ami-e-s sportif-ve-s,

Le comité organisateur invite tous les joueurs et joueuses à s'inscrire au 48^e Tournoi de hockey amical Gaspésien, qui se tiendra du 9 au 13 avril 2025, au Centre récréatif Desjardins de Bonaventure.

Le comité organisateur distribuera des bourses et des prix pour un total de près de **10 000 \$**.

Afin d'assurer le bon déroulement du tournoi, le comité organisateur propose trois catégories : **Compétition 18 ans et + / Récréation 18 ans et + / Féminin 18 ans et +**. Un minimum de quatre (4) équipes par catégorie et un maximum de vingt-quatre (24) équipes au total pour le tournoi. Chaque équipe est assurée de jouer 3 matchs.

L'inscription deviendra officielle qu'à partir du moment où la somme minimum exigée (dépôt de 200\$) aura été reçue et encaissée et après que le responsable des inscriptions vous aura confirmé par téléphone ou par courriel votre participation.

Une fois l'ensemble des inscriptions reçues et acceptées, le comité organisateur placera les demandes excédentaires sur une liste d'attente afin d'admettre d'autres équipes si l'une des catégories n'est pas complétée de façon à atteindre le nombre total de 24 équipes, ou si l'une des équipes admises se désiste durant la période d'inscription.

Le coût d'inscription est de **450 \$ par équipe**, pour les trois catégories.

La date limite d'inscription a été fixée au 28 février 2025. Aucun formulaire ne sera accepté avant le début de la période d'inscription, soit le 31 janvier 2025.

Votre paiement d'un dépôt de 200 \$ devra être effectué par chèque, en argent ou par virement bancaire (40001-815-0747865), suite à votre acceptation par le comité organisateur.

**Tournoi de hockey amical gaspésien
a/s Stéphane Allard, président
127 avenue Louisbourg
Bonaventure G0C 1E0
Tel: 418 391-2697
tournioamicalgaspésien@gmail.com
www.tournioamical.com**

On attend donc votre inscription avec intérêt. Si vous prévoyez ne pas y participer, nous vous demandons de faire suivre cette information à un ou plusieurs joueurs que vous connaissez.

Merci de votre collaboration !

Le Tournoi de hockey amical gaspésien de Bonaventure,

LE RENDEZ-VOUS DES GRANDS CLUBS !

TOURNOI DE HOCKEY AMICAL GASPÉSIEN BONAVENTURE 2025

RÈGLEMENTS SPÉCIAUX

Généralités:

1. La période d'inscription se tiendra du 31 janvier au 28 février 2025.
2. Les frais d'inscription sont de 450 \$ par équipe pour les trois catégories, dont 200 \$ sera payable, **à titre de dépôt non-remboursable en cas de désistement**, avant la date limite d'inscription, par chèque, mandat poste ou virement bancaire (40001-815-0747865). La différence devra être réglée à l'inscription des joueurs, soit avant le début de la première partie.
3. Le comité organisateur se réserve le droit de gérer les inscriptions et pourrait, avec des motifs probables et raisonnables, refuser une ou des équipes ou certain(s) joueur(s), et ce dans l'intérêt du tournoi.
4. Le tournoi 2025 comprend trois catégories : Une catégorie Compétition (18 ans +), une catégorie Récréation (18 ans et +), et une catégorie Féminine (18 ans +). Il n'est pas permis de jouer dans deux (2) catégories.
5. Dans la catégorie **Récréation, une limite de deux joueurs de calibre Senior/Compétition est autorisée**. Une liste des joueurs devra être envoyée au Comité organisateur pour étude avant la date limite d'inscription. Le Comité organisateur se réserve le droit de juger du calibre de chacun des joueurs présentés par une équipe, et en fera le suivi avec le responsable identifié sur la feuille d'inscription.
6. Aucun joueur âgé de moins de 18 ans ne sera admis dans toutes les catégories du tournoi.
7. Le maximum de joueurs inscrits par équipe est de 19, incluant deux gardiens de but. Cependant, chaque équipe ne peut compter qu'un maximum de 17 joueurs en uniforme. La feuille d'alignement de la première partie sera considérée comme la liste officielle du tournoi et aucun ajout ne sera permis une fois cette liste remise.
8. Un joueur devra avoir joué au moins un match avec son équipe dans le tournoi pour être admissible aux matchs des demi-finales et finales.
9. Chaque responsable d'équipe devra signer sa feuille d'alignement **avant** le début d'une partie, et identifier les joueurs en uniforme par leur numéro.
10. S'il y a ressemblance dans les couleurs des chandails des équipes, le hasard décide quelle équipe procédera au changement de chandail.
11. Les parties sont de 3 X 10 minutes chronométrées.
12. Les finales sont de 3 X 10 minutes chronométrées.
N.B. : Comprend une intermission de deux minutes après la 1^{ère} période et une intermission de dix minutes après la 2^{ième} période.
13. Pour les demi-finales et les finales, le choix du côté visiteur ou local des équipes sera tiré au hasard.
14. Un joueur qui accumule au cours de la partie trois (3) punitions avec le bâton ou quatre (4) punitions au total sera expulsé du match.
15. La direction du tournoi se réserve le droit de suspendre un joueur, une équipe ou un dirigeant d'une équipe, si une attitude ou une conduite inadmissible nuit à la bonne marche du tournoi.
16. Tout membre d'une équipe qui frappe ou tente de frapper un officiel du tournoi, durant une partie ou durant le tournoi, ou qui commet des actes disgracieux à l'égard des spectateurs, se verra expulsé du tournoi et pourrait être poursuivi devant les tribunaux.
17. L'organisation du tournoi se dégage de toute responsabilité relativement aux blessures ou vol pouvant survenir en cours de tournoi.

TOURNOI DE HOCKEY AMICAL GASPÉSIEN BONAVENTURE 2025

RÈGLEMENTS DU JEU:

1. À moins d'une contre indication, ce sont les règlements de Hockey Canada et de la Fédération de Hockey sur Glace du Québec (Hockey Québec) qui s'appliquent.
2. Aucune mise en échec ou corps à corps n'est permis durant le tournoi. Cependant, le lancer frappé est accepté.
3. Le comité organisateur devra trancher tout litige et sa décision sera finale et sans appel.
4. Aucun protêt ne peut être logé durant le tournoi.
5. Un temps d'arrêt de 30 secondes sera accordé à chaque équipe, pour chaque partie.
6. Après deux (2) périodes complètes de jeu, s'il y a une différence de cinq (5) buts entre les deux (2) équipes, le temps ne sera plus chronométré.
7. Après la deuxième période de jeu, s'il y a une différence de sept (7) buts et plus, l'arbitre mettra fin à la partie.
8. **Égalité durant les matchs préliminaires**
La partie se termine et chaque équipe obtient un point au classement.
9. **Égalité durant les rondes finales**

Quart de finale

Il y aura confrontation de joueur à gardien. Chaque équipe devra fournir le nom des trois (3) joueurs qui auront droit à tour de rôle à un (1) lancer contre le gardien désigné par l'équipe adverse. S'il y a encore égalité après cette confrontation, chaque équipe désigne un joueur autre que les précédents, jusqu'à ce que l'égalité soit brisée, ce qui mettra fin à la partie.

Demi-finale

Une période supplémentaire de cinq minutes, à 5 contre 5, aura lieu avant de procéder à la confrontation selon le principe de confrontation décrit au paragraphe précédent pour les quarts de finale.

Finale

La 1^{ère} période supplémentaire sera de 5 minutes chronométrées, à 5 contre 5 ;

Si à la fin de cette période, l'égalité persiste, on retirera un joueur de chaque équipe (4 contre 4), pour une période de 5 minutes ;

Si après cette période, il y a toujours égalité, on retirera encore un joueur de chaque équipe (3 contre 3), et ce, jusqu'à ce qu'un but soit marqué.

10. **Conditions d'admission des joueurs:**

Pour être éligible au tournoi :

- Tout joueur doit avoir l'âge de 18 ans et plus. Le TAG est un tournoi pour adulte.
- Tout joueur ayant joué un match pour une équipe ne peut jouer pour une autre équipe durant le tournoi. Il n'est pas permis de jouer dans deux catégories simultanément.
- Toute demande de dérogation devra être faite par écrit, au Comité organisateur du tournoi, et ce dans un délai raisonnable pour la prise de décision.
- Tout joueur non éligible sera automatiquement exclu du tournoi. Et l'équipe visée perdra le match dans lequel le joueur visé a évolué.

PORT DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Le gouvernement du Québec par le biais du Secrétariat au loisir et au sport **oblige** tous les joueurs du Québec à porter des équipements de sécurité, tels : **casque protecteur**, **visière complète**, et **protège cou** approuvés.

Les joueurs en provenance d'une autre province sont assujettis au même règlement.

*** Le port de la demi-visière est néanmoins toléré par l'organisation du tournoi, à vos risques...**